



Intervention APF **sur l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)**

Manifestations Ni pauvre, ni soumis – Toulouse - 27 mars 2010

Voilà ce que nous dit Marie-Madeleine, 53 ans, en situation de handicap : « *Mon revenu, c'est l'Allocation Adulte Handicapés, l'AAH. Je gagne 681 euros par mois. Avec cette somme, je dois vivre, et même survivre ! Quand j'ai payé toutes mes charges, je n'ai presque plus rien à la fin du mois. Je n'arrive pas à faire des économies. Mes ressources sont loin d'être suffisantes !* »

Les personnes en situation de handicap qui perçoivent l'AAH aujourd'hui vivent sous le seuil de pauvreté, qui est de 908 euros depuis 2007 ! Dans le même temps, nombre de ces mêmes personnes se retrouvent à payer des dépenses supplémentaires, notamment de santé, sans oublier que les bénéficiaires de l'AAH n'ont pas droit à la CMU complémentaire.

Et pourtant, on nous avait fait des promesses ! On nous avait dit que les revenus des personnes handicapées seraient une priorité, parce que « *celui qui devient handicapé a vraiment besoin de la solidarité nationale.* »

La promesse présidentielle, en 2007, d'une hausse de 25% de l'AAH d'ici 2012 ne va rien régler : en 2012, l'AAH sera de 776 euros, encore en dessous du seuil de pauvreté !

Le compte n'y est pas, il n'y sera pas non plus en 2012.

La crise économique et sociale ne doit pas être le prétexte d'une crise de la solidarité.

Nous demandons de sortir de la logique des minima sociaux.

Nous demandons la création du revenu d'existence : un revenu au moins égal au montant du SMIC brut pour les personnes, handicapées ou malades, ne pouvant pas ou plus travailler. Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un PACS a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie.

Nous demandons que les personnes en situation de handicap ou malades, bénéficiaires de l'AAH, parce qu'elles ne peuvent pas ou plus travailler du fait de leur handicap, ne soient pas réduites à l'état de mendiants !

NPNS réclame d'urgence au Président de la République et au gouvernement :

- la création du revenu d'existence : un revenu au moins égal au montant du SMIC et indépendant des ressources du conjoint.
- l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire pour que les « oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées
- la suppression des mesures de « régressions sociales » :
 - la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées : suppression des franchises médicales, de l'augmentation du forfait hospitalier...;
 - la suppression de la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes du travail, soit 720 000 personnes par an.